

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 161

24 janvier 2009

SOMMAIRE

3i Infrastructure (Luxembourg) S. à r.l.	7686	Jucalux S.à r.l.	7705
Adomex	7709	Kauri Capital 1	7725
Alliance Santé Europe S.A.	7716	Kauri Capital 2	7713
AMCI ConsMin (Lux) S.à r.l.	7707	Keirdaan	7721
Apax Knowledge Solutions Sàrl	7687	Koelnag Holding S.A.	7684
Aquaex S.A.	7711	Koinos S.A.	7685
Aries Sàrl	7705	Koinos S.A.	7686
Bejaksa Holding S.A.	7684	Mangachoc International Holding S.A.	7726
Bouvy S.A.	7705	Marvet International Holding S.A.	7683
Centrafin S.A.	7709	Matterhorn Capital Europe S.A.	7716
Compagnie Hispano-Française de Télé- communications S.A.	7708	Matterhorn Capital Portugal S.à r.l.	7719
Construct Finance S.A.	7710	Meandre S.A.	7682
COURLUX (Europe) S.A.	7706	Narwee S.à r.l.	7710
Cypres S.A.	7682	Network & System Design S.A.	7711
DCI, Doors Center International S.A.	7728	Newtown Holding S.A.	7707
Décor d'Intérieur Eischen S.à r.l.	7714	Oikos S.A.	7685
Dental Systems Holding Sàrl	7706	OST-WEST Import-Export S.à r.l.	7720
Efficace S.A.	7682	Paris 10&12 Rue du Parc Royal S.à r.l.	7710
Eurotransports Sàrl	7714	Peintux Sàrl	7720
Fingest	7713	Peintux Sàrl	7712
Flooring Industries Limited	7711	Pisa S.A.	7704
GPI Fonds - Ausgewogen	7686	Sapaci S.A.	7718
Heisdorf Participations S.A.	7717	Seecat S.A.	7707
Helkin International Holding S.A.	7683	Sekay S.A.	7718
Ibericus S.A.	7727	Tabula Holdings Six	7717
Immobilière Nicole S.A.	7706	Tishman Speyer French Venture I S.à r.l.	7722
Investec S1 (Lux) S.à r.l.	7708	United Steel Mills S.à r.l.	7709
Isaver S.A.	7715	Ventara S.A.	7687
ITH Europe S.A.	7706	Wischbone S.A.	7683
ITXC IP Holdings	7725	WP LuxCo IV S.à r.l.	7724
Janeiro S.A.	7685	Zopal	7708
JLP S.à r.l.	7712		

Efficace S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 18.914.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 février 2009 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008; affectation des résultats;
3. délibération quant aux dispositions de l'art. 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2009006593/1017/16.

Cypres S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 46.088.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 26 février 2009 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 30 novembre 2008 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
5. Nominations statutaires,
6. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Référence de publication: 2009007553/755/18.

Meandre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.982.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

sous seing privé qui se tiendra le 09 février 2009 à 9:00 heures au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge au Administrateur et au Commissaire aux Comptes
4. Divers.

Par ailleurs, le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire par-devant notaire tenue en date du 30 décembre 2008, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Par conséquent, les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

par-devant notaire qui se tiendra le 10 février 2009 à 10:30 heures en l'étude de Maître Elvinger, 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date de la mise en liquidation
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009002900/795/32.

Helkin International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.799.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 février 2009 à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009005618/795/15.

Marvet International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.808.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 février 2009 à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009005619/795/15.

Wischbone S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.543.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 6 janvier 2009 à 15.00 heures n'ayant pu délibérer sur le point de l'ordre du jour faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 11 février 2009 à 15.00 heures à Luxembourg à l'Etude de Maître Joëlle Baden avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

2. Changement de la dénomination de la société en «WISCHBONE S.A., SPF»,
3. Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet pour lu donner la teneur suivante: «La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.»
4. Ajout d'un alinéa à l'article 5: «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF»

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008159460/755/38.

Bejaks Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 77.639.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 février 2009 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2008
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009005627/795/16.

Koelnag Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 22.269.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

sous seing privé qui se tiendra le 09 février 2009 à 9:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers.

Par ailleurs, le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire par-devant notaire tenue en date du 30 décembre 2008, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Par conséquent, les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

par-devant notaire qui se tiendra le 10 février 2009 à 11:00 heures en l'étude de Maître Elvinger, 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date de la mise en liquidation
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009002895/795/31.

Janeiro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.234.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 février 2009 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2008.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009006084/1023/16.

**Koinos S.A., Société Anonyme,
(anc. Oikos S.A.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 144.109.

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société Greenlaw Ltd, avec siège social à St James Chambre, Athol Street, Douglas, Isle of Man
ici représentée par Mme Concetta DEMARINIS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich

spécialement mandaté à cet effet par procuration du 18/12/2008, laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'actionnaire unique de "OIKOS S.A.", une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire soussigné en date de ce jour et avant les présentes.

L'actionnaire unique, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale en KOINOS S.A et modification conséquente de l'article 1 des statuts;
2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts, l'actionnaire unique a pris la résolutions suivante:

Résolution unique

L'actionnaire unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en KOINOS S.A, de sorte que l'article 1^{er} des statuts se lit désormais comme suit:

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "KOINOS S.A."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

(Signé) C. DEMARINIS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 décembre 2008, LAC/2008/51979: Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

J. DELVAUX.

Référence de publication: 2009008044/208/41.

(090009700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Koinos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 144.109.

Statuts coordonnés en date du 18 décembre 2008 suite à un acte n^o 729, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

J. DELVAUX.

Référence de publication: 2009008047/208/11.

(090009701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

GPI Fonds - Ausgewogen, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement für den GPI Fonds - Ausgewogen, einregistriert in Luxemburg, am 03.12.2008, Referenz LSO-CX01718 und am 04.12.2008 unter Nr. L080178199.04-05 beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt, wurde ausgetauscht gegen das Verwaltungsreglement, einregistriert in Luxemburg und beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Die unten genannten Referenz-Nummern ersetzen die oben genannten Referenz-Nummern.

Luxemburg, im Dezember 2008.

IPConcept Fund Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009004455/1239/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00210. - Reçu 68,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

3i Infrastructure (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.509,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.469.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 17 décembre 2008

Monsieur Antoine Clauzel, directeur, né le 12 décembre 1952 à Reims (France) résidant au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommé gérant de la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 3i Infrastructure (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009005647/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01226. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Apax Knowledge Solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.263.775,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 89.374.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 décembre 2008 que:

1. L'associé unique décide de clôturer la liquidation.
2. L'associé unique décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009005789/1035/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00137. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Ventara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.736.

L'an deux mil huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée "VENTARA S.A." avec siège social à Luxembourg, 18, Avenue de la Porte Neuve, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 57.736,

constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER en date du 22 janvier 1997, publié au Mémorial C n° 68 du 13 février 1997, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 5 septembre 2001, publié au Mémorial C n° 2528 du 16 octobre 2008

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Concetta DEMARINIS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diederich.

qui désigne comme secrétaire M. Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mme Concetta DEMARINIS, précitée.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la susdite procuration pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit :

I : Suivant liste de présence, l'intégralité du capital social est dûment représentée à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II: Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour :

1. Presentation of the project of separation of the company VENTARA S.A., with registered office in Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, registered by Registre de Commerce à Luxembourg, section B number 57.736, by the incorporation of three new companies under Luxembourg laws (beneficiary companies), two having the fiscal by-law of "Soparfi" and one having that of " Société à responsabilité limitée" as follows :

- OIKOS S.A., société anonyme, with registered office in Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diederich;
- VENTARA S.à.r.l., société à responsabilité limitée, with registered office in Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diederich;
- VALINOR S.A., société anonyme, with registered office Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diederich;

De-merger that will be obtained by the transfer, that will follow to the dissolution of the company without liquidation of the universality of its equity, without exception or conditions, to two beneficiary companies, the above said project of demerger, dated October 22nd 2008, published to " Mémorial C" number 2772 of November 15th 2008, as per article 307 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies and of the amending law of September 7th 1987 (Law on Commercial Companies)

2. Renunciation as per article 296 of the law on commercial companies to the application of the article 293 and of the article 295 paragraph 1 c) and d) of the law on the commercial companies and ascertainment that the articles 294 et 295 concerning the "rapport d'expert" are inapplicable as per article 307 (5) of the law on commercial companies.

3. Ascertainment of the execution of the others obligations as per article 295 of the law on commercial companies

4. Accord of the project of demerger, decision to approve the demerger and creation and incorporation of the three new beneficiary companies, and agreement of the by laws as it has been published on the Mémorial C numéro 2772 of 15th November 2008, based on the "rapports" prepared by the external auditor, the company " H.R.T. Révision S.à.r.l. ", with registered office in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg and attribution to the shareholder Greenlaw LTD for 1.071.000 shares that it today owns in the Company, 120.000 shares of the company OIKOS SA; 48.320 shares of the company VENTARA S.à.r.l. and 347.000 shares of the company VALINOR S.A.;

5. Appointment of directors and internal auditor of the companies resulting from the separation and release the responsibility of the directors and internal auditor of the Company

6. Ascertainment of the improvement of the separation in the date of the general meeting approving the separation without prejudice of the article 302 de of the law concerning commercial companies on the effects of the separation versus third parties.

7. Identification of the place where will be deposited all documents of the company during the legal delay

8. Miscellaneous.

III : L'assemblée, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes :

Première résolution

L'assemblée déclare avoir pris connaissance du projet de scission de la société VENTARA S.A., avec siège social à Luxembourg, 18, Avenue de la Porte Neuve, inscrite au R.C.S. Luxembourg, section B numéro 57.736, par la constitution de trois nouvelles sociétés de droit luxembourgeois (sociétés bénéficiaires), ayant toutes les trois le statut fiscal " soparfi ", savoir :

- OIKOS S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diederich ;
- VENTARA S.à.r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diederich ;
- VALINOR S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diederich;

la scission devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution de la société sans liquidation de l'universalité de son patrimoine, sans exception ni réserve aux trois sociétés bénéficiaires, ledit projet de scission, daté du 22 octobre 2008, ayant été publié au mémorial C numéro 2772 du 15 novembre 2008, conformément à l'article 307 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987 (loi sur les sociétés).

Deuxième résolution

L'assemblée déclare, en vertu de l'article 296 de la loi sur les sociétés, renoncer à l'application des articles 293, 294 paragraphe (1), (2) et (4) et 295 paragraphe 1 c) d) et e) de cette loi. Elle constate encore, pour autant que de besoin, que l'article 307 (5) de la loi sur les sociétés est applicable et qu'en conséquence les articles 294 et 295 paragraphe 1 (e) sur le rapport d'expert ne sont pas applicables.

Troisième résolution

L'assemblée constate qu'il a été satisfait par la Société a tous les devoirs d'information retenus à l'article 295 de la loi sur les sociétés pour autant qu'il n'a pas été renoncé d'une façon expresse suite à la deuxième résolution prise ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée approuve, en conformité avec l'article 307 (3) de la loi sur les sociétés, le projet de scission publié au Mémorial C numéro 2772 du 15 novembre 2008 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserve,

et décide de réaliser la scission de la Société par la constitution des trois sociétés bénéficiaires.

Ainsi, conformément au projet approuvé, l'assemblée décide que les actions de la Société seront échangées contre les actions resp. parts sociales des sociétés bénéficiaires, suivant le rapport d'échange décrit dans le projet de scission.

Les actions resp. parts sociales des nouvelles sociétés seront émises dans la forme nominative et seront immédiatement attribuées aux actionnaires de la Société dès que la scission sera approuvée. Les actions de la Société seront annulées le jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société approuvant la scission.

Les nouvelles actions donneront droit au bénéfice dans les nouvelles sociétés dès le 6 septembre 2008.

Les actions resp. parts sociales des 3 nouvelles sociétés donneront le droit de participer aux votes sur les bénéfices et boni de liquidation éventuels de ces sociétés dès l'approbation de la scission par l'actionnaire unique de la Société.

D'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront considérées, à compter de la date du 6 septembre 2008, comme accomplies pour compte de celle des nouvelles sociétés issues de la scission à laquelle a été attribuée l'actif ou le passif sur lequel portent les opérations concernées.

L'assemblée constate qu'aucun actionnaire de la Société ne bénéficiait de droits spéciaux et que la Société n'avait pas émis d'autres titres conférant droit de vote,

et décide qu'il ne sera donc pas émis de droits spéciaux par les sociétés bénéficiaires.

Suite à ce qui précède, l'assemblée, composée de l'ensemble des actionnaires, savoir :

Greenlaw Ltd, avec siège social à St James Chambre, Athol Street, Douglas, Isle of Man	1.071.000 Actions
TOTAL	1.071.000 Actions

décide comme élément de la scission, la constitution des trois susdites nouvelles sociétés,

et a requis le notaire instrumentant de constater authentiquement leurs statuts tels que publiés le 15 novembre 2008 au Mémorial C n° 2772,

lesquels sont de la teneur suivante :

OIKOS S.A.

Société anonyme

Siège social: L-1420 Luxembourg

5, Avenue Gaston Diderich

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "OIKOS S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelles au cas où le siège social de la Société est établi par contrat avec est tiers, le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration, lequel a tous pouvoirs pour y adapter authentiquement le présent article.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital autorisé de la société tel que défini plus amplement à l'alinéa 3 ci-après, est fixé à EUR 2.000.000 (deux millions Euro), représenté par 1.000.000 actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,00 (deux Euro).

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 240.000 (deux cent quarante mille Euro), représenté par 120.000 actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,00 (deux Euro).

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 18 décembre 2013, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, en tout partie, en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certains, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par la décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire. Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax. Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur. Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif,

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mardi du mois de mars de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le 1^{er} janvier- de chaque année et finit le 31 décembre du même année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le 7 septembre 2008 pour se terminer le 31 décembre 2008. La première assemblée générale annuelle se réunira le dernier mardi du mois de mars 2009 à 16.00 heures.

Souscription

Le capital social de EUR 240.000,- est souscrit par l'actionnaire unique tel que représenté et plus amplement désigné sur la liste de présence de l'assemblée de la société scindée, savoir:

Greenlaw Ltd 120.000 actions

Libération

Le capital social de OIKOS S.A. de EUR 240.000,-, tel que figurant à l'article 5 du projet des statuts ci avant, est libéré conformément au projet de scission par le transfert à la société des actifs et des passifs de la Société, suivant la répartition propose dans le projet de scission, savoir:

ACTIF	06.09.2008
A CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE:	TOTAL <u>0,00</u>
B FRAIS D'ETABLISSEMENT:	TOTAL <u>0,00</u>
B	TOTAL <u>0,00</u>
C ACTIF IMMOBILISE:	
C I Immobilisations incorporelles:	TOTAL <u>0,00</u>
C II Immobilisations corporelles:	

C II 1 terrains et constructions	1.400.411,00
TOTAL	<u>1.400.411,00</u>
C III Immobilisations financières:	
TOTAL	<u>0,00</u>
C TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1.400.411,00
D ACTIF CIRCULANT	
DI Stocks:	
TOTAL	0.00
D II Créances:	
TOTAL	0.00
D III Valeurs mobilières:	
TOTAL	0.00
D IV Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse:	
D1 IV dépôts bancaires et postaux	12.788,65
TOTAL	<u>12.788,65</u>
D TOTAL ACTIF CIRCULANT	12.788,65
E COMPTE DE REGLARISATION ACTIFS	
Prorata et réescomptes	
TOTAL	<u>0.00</u>
TOTAL ACTIF	1.413.199,65
PASSIF	09.09.2008
A CAPITAUX PROPRES:	
A I Capital souscrit	240.000,00
A II Primes d'émission	919,41
A IV Réserves:	
A IV 1 Réserve légale	
A V Résultats reportés	
A TOTAL CAPITAUX PROPRES	<u>240.919,41</u>
B PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
TOTAL	0.00
C DETTES	
C 1 Emprunts obligataires:	
C 1 b Emprunts non convertibles:	
- dont la durée résiduelle est supérieure à un an	900.000,00
C 4 Dettes sur achats et prestations de services:	
- dont la durée résiduelle est supérieure à un an	167.313,44
C 9 Autres dettes:	
- dont la durée résiduelle est supérieure à un an	<u>83.375,00</u>
TOTAL	1.154.405,24
D COMPTE DE REGULARISATION PASSIFS:	
Prorata et réescomptes	17.875,00
TOTAL	<u>17.875,00</u>
TOTAL PASSIF	1.413.199,65

Lequel apport autre qu'en numéraire a fait l'objet d'un rapport daté du du réviseur d'entreprises, savoir la société HRT Révision S.A. avec siège social à 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, lequel rapport conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur nette de EUR 240.919,41 des apports à laquelle conduisent les modes d'évaluation ne correspond au moins au capital à souscrire de EUR 240.000 représenté par 120.000 actions d'une valeur nominale de EUR 2 chacune de OIKOS à émettre en contrepartie complété par l'inscription aux capitaux propres de 919,41 au titre de prime d'émission.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de la scission de VENTARA S.A. et de la constitution de OIKOS S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable "

Font partie de l'actif attribué à la société OIKOS, quitte et libre de toutes dettes et charges hypothécaires ou privilégiées, divers immeubles sis à Miasino, Italie, dont la désignation est faite en langue italienne aux fins de la transcription en Italie comme suit ci-dessous, savoir»

Descrizione degli immobili - Ubicazione e consistenza

In Comune di Miasino (NO), Via Roma n. 1, fabbricato ad uso abitazione con annessa area pertinenziale, il tutto censito al Catasto Fabbricati di detto Comune come segue:

- foglio 2, mappale 9, Via Roma n.1, piano T-1-2-3-S1, cat. A8, cl. 1, vani 15,5, mq 381, R.C.Euro 1.641,04.=. (fabbricato) nonchè al Catasto Terreni di detto Comune come segue:
- foglio 2, mappale 9, Ente Urbano di ha 00, are 08, ca 70
- foglio 2, mappale 525, Frutteto, cl. 2, di ha 00, are 14, ca 50, R.D.Euro 4,87.=, R.A. Euro 5,62.=.

Provenienza

Anteriormente ad un ventennio gli immobili in oggetto erano in piena proprietà al signor Dondi Enrico, nato a Cerano il 15 marzo 1915 in forza di atto di divisione in data 20 novembre 1976 nn. 712/64 di rep. Notaio Antonio Gallavresi (registrato a Borgomanero in data 1 dicembre 1976 al n. 2059, mod. I, vol. 187), trascritto a Novara il 4 dicembre 1976 ai nn. 9691/7955.

Con atto di donazione con riserva di usufrutto in data 13 dicembre 1988 nn. 33281/4045 di rep. Notaio Marilena Carone (registrato a Borgomanero il 22 dicembre 1988 al n. 1423), trascritto a Novara il 13 gennaio 1989 ai nn. 528/430, il diritto di nuda proprietà sugli immobili suddetti si trasferiva ai signori Dondi Piero, nato a Savona il 2 dicembre 1950, e Dondi Gianna, nata a Savona il 18 giugno 1955, riservando il signor Dondi Enrico per sè il diritto di usufrutto generale vitalizio e dopo di sè, in caso di sopravvivenza, in favore del coniuge signora Spira Caterina, nata a Savona il 15 aprile 1919. Il signor Dondi Enrico decede il 2 febbraio 1993, ed il diritto di usufrutto generale vitalizio si trasmette alla signora Spira Caterina.

Con atto in data 6 ottobre 2000 nn. 15367/2158 di rep. Notaio Francesco Lupo Dubini (registrato a Milano il 23 ottobre 2000 al n. 28366 Serie 1V), trascritto a Novara il 13 ottobre 2000 ai nn. 14845/9702 gli immobili in oggetto venivano acquistati dalla società Ventara S.A. con sede in Lussemburgo.

Urbanistica

Ai sensi e per gli effetti dell'art.40 secondo comma della legge 28 febbraio 1985 n.47 e successive modifiche ed integrazioni, la società Ventara S.A., consapevole delle conseguenze penali delle dichiarazioni mendaci a sensi del d.p.r. 28 dicembre 2000 n.445, da atto che le opere originarie relative allo stabile di cui fa parte l'unità immobiliare in contratto sono state iniziate anteriormente al giorno 1 settembre 1967. La medesima società dichiara inoltre che nell'unità immobiliare stessa non vennero apportate modifiche necessitanti il rilascio di licenze, o concessioni a edificare o concessioni in sanatoria ai sensi della Legge n.47/1985 ovvero il rilascio di permessi di costruire ex art.10 o D.I.A. ex art.22 comma 3 D.P.R. n.380/2001.

Liberta'

Gli immobili sopra descritti sono liberi da pesi, vincoli, servitù, iscrizioni ipotecarie e trascrizioni pregiudizievoli ad eccezione dell'ipoteca legale iscritta a Novara in data 1 dicembre 2004 ai nn. 25535/7141 a favore della "Sestri S.p.A." con sede in Novara per l'importo di Euro 1.225,44.=.

Attribution

En contrepartie de cet apport, les 120.000 actions représentatives du capital social de EUR 240.000 de la société présentement constituée, sont attribuées comme suit :

Greenlaw Ltd	120.000
TOTAL:	<u>120.000</u>

VENTARA S.à r.l.

Société anonyme à responsabilité limitée

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich

Capital social : EUR 1.208.000

STATUTS

Art. 1^{er} . La société prend la dénomination VENTARA S.à.r.l.

Art. 2. Le siège social est fixé à Luxembourg

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de 1.208.000 EUR , divisé en 48.320 (quarante huit milles trois cent vingt) parts sociales, d'une valeur nominale de 25 EUR , chacune entièrement libérée.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Vis-à-vis des tiers, elles sont cessibles dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Au cas où la société ne devait avoir qu'un seul associé, les décisions sont prises par l'associé unique et sont retenues par écrit ou inscrites sur un procès-verbal.

Art. 8. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés, statuant à la majorité simple des parts sociales comme stipulé à l'article 12 pour les assemblées non modificatives des statuts.

Le gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

En cas de nomination de plusieurs gérants, leur signature conjointe est exigée pour engager valablement la société, sauf délégation spéciale.

Le mandat du ou des gérants peut être conféré pour une durée limitée ou illimitée.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou l'un des associés. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé tout ceci dans les limites de l'article 189 de la loi sur les sociétés. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. La société sera dissoute conformément aux dispositions légales.

Art. 12. Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Lorsque la société n'a qu'un seul associé les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'associé unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 7.

Art. 13. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour des présentes et finira le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Le capital social de EUR 1.208.000,- est souscrit par l'actionnaires unique tel que représenté et plus amplement désigné sur la liste de présence de l'assemblée de la société scindée, savoir:

Greenlaw Ltd	48.320 parts sociales
------------------------	-----------------------

Libération

Le capital social de VENTARA S.à r.l. de EUR 1.208.000,-, tel que figurant à l'article 5 du projet des statuts ci avant, est libéré conformément au projet de scission par le transfert à la société des actifs et des passifs de la Société, suivant la répartition propose dans le projet de scission, savoir:

VENTARA S.à r.l.	
ACTIF	06.09.2008
A CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE:	
	TOTAL <u> </u> 0.00

B FRAIS D'ETABLISSEMENT:		
B	TOTAL	0.00
C ACTIF IMMOBILISE:		
C I Immobilisations incorporelles:		
	TOTAL	0.00
C II Immobilisations corporelles:		
Cb III 3 participations en d'autres entreprises:		6.341.000,00
	TOTAL	6.341.000,00
C TOTAL ACTIF IMMOBILISE		6.341.000,00
D		
ACTIF CIRCULANT		
DI		
Stocks:		
	TOTAL	0.00
D		
II Créances:		
D II 4 autres créances:		
- dont la durée résiduelle est supérieure à un an		105.054,73
	TOTAL	105.054,73
D		
III Valeurs mobilières:		
	TOTAL	0.00
D IV en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse:		
D1 IV dépôts bancaires et postaux		34.692,75
	TOTAL	34.692,75
D TOTAL ACTIF CIRCULANT		139.747,48
E COMPTE DE REGLARISATION ACTIFS		
	TOTAL	0.00
TOTAL ACTIF		6.480.747,48
PASSIF		06.09.2008
A CAPITAUX PROPRES:		
A I Capital souscrit		1.208.000,00
A II Primes d'émission		212,85
A IV Réserves:		
A IV 1 Réserve légale		37.184,03
A V Résultats reportés		475.754,81
A TOTAL CAPITAUX PROPRES		1.721.151,69
B PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
	TOTAL	0.00
C DETTES		
C 1b Emprunts non convertibles:		
- dont la durée résiduelle est supérieure à un an		1.135.000,00
C 4 Dettes sur achats et prestations de services:		
- dont la durée résiduelle est inférieur ou égale à un an		3.716,80
C 7c envers des entreprises contrôlants:		
- dont la durée résiduelle est supérieure à un an		3.236.721,11
C9 Autres dettes:		
- dont la durée résiduelle est supérieure à un an		384.157,88
	TOTAL	4.759.595,79
D COMPTE DE REGULARISATION PASSIFS:		
	TOTAL	0.00
TOTAL PASSIF		6.480.747,48

Lequel apport autre qu'en numéraire n'a pas fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises mais d'une déclaration du conseil d'administration de VENTARA S.A. que l'apport à la société nouvellement constituée équivaut au moins capital social souscrit.

Attribution

En contrepartie de cet apport, les 48.320 parts représentatives du capital social de EUR 1.208.000 de la société présentement constituée, sont attribuées comme suit:

Greenlaw Ltd	48.320
TOTAL:	48.320

VALINOR S.A.
Société anonyme

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "VALINOR S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelles au cas où le siège social de la Société est établi par contrat avec est tiers, le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration, lequel a tous pouvoirs pour y adapter authentiquement le présent article. Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur. Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale. Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital autorisé de la société tel que défini plus amplement à l'alinéa 3 ci-après, est fixé à EUR 2.000.000 (deux millions Euro), représenté par 1.000.000 actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,00 (deux Euro).

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 694.000 (six cent quatre vingt quatorze mille Euro), représenté par 347.000 actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 2,00- (deux Euro).

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 18 décembre 2013 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, en tout partie, en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certains, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par la décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique ; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax. Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur. Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, dernier mercredi du mois de mars de chaque année à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le 7 septembre 2008 pour se terminer le 31 décembre 2008. La première assemblée générale annuelle se réunira le dernier mercredi du mois de mars 2009 à 17.00 heures.

Souscription

Le capital social de EUR 694.000.- est souscrit par les actionnaires tels que représentés et plus amplement désignés sur la liste de présence de l'assemblée de la société scindée proportionnellement à leurs droits dans le capital de la société scindée, savoir:

Greenlaw Ltd 347.000 actions

Libération

Le capital social de VALINOR S.A. de EUR 694.000, tel que figurant à l'article 5 du projet des statuts ci avant, est libéré conformément au projet de scission par le transfert à la société des actifs et des passifs de la Société, suivant la répartition propose dans le projet de scission, savoir:

VALINOR S.A.		06.09.2008
ACTIF		
A CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE:		
A	TOTAL	0.00
B FRAIS D'ETABLISSEMENT:		
B	TOTAL	0.00
C ACTIF IMMOBILISE:		
C I Immobilisations incorporelles:		
	TOTAL	0.00
C II Immobilisations corporelles:		
C II 1 terrains et constructions	1,891,700.00	
	TOTAL	1,891,700.00
[C III Immobilisations financières:		
	TOTAL	0.00
C TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1,891,700.00	
D ACTIF CIRCULANT		
D I Stocks:		
	TOTAL	0.00
D II Créances:		
	TOTAL	0.00
D III Valeurs mobilières		
	TOTAL	0.00
D IV en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse:		
D IV 1 dépôts bancaires et postaux	10,125.91	
	TOTAL	10,125.91
D TOTAL ACTIF CIRCULANT	10,125.91	
E COMPTE DE REGULARISATION ACTIFS		
Prorata et réescomptes	350.00	
	TOTAL	350.00
TOTAL ACTIF	1,902,175.91	

PASSIF	06.09.2008
A CAPITAUX PROPRES:	
A I Capital souscrit	694,000.00
A II Primes d'émission	977.26
A IV Réserves:	
A IV 1 Réserve légale	37,184.03
A V Résultats reportés	475,754.81
A TOTAL CAPITAUX PROPRES	694,977.26
B PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
	TOTAL 0.00
C DETTES	
C 1 Emprunts obligataires:	
C 1b Emprunts non convertibles:	
- dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1,135,000.00
C 4 Dettes sur achats et prestations de services:	
- dont la durée résiduelle est inférieur ou égale à un an	3,716.80
C 7c envers des entreprises contrôlants:	
- dont la durée résiduelle est supérieure à un an	69,947.50
C9 Autres dettes:	
- dont la durée résiduelle est supérieure à un an	161,250.18
	TOTAL 1,177,914.48
D COMPTE DE REGULARISATION PASSIFS:	
Prorata et réescomptes	29.284.17
	TOTAL 29.284.17
TOTAL PASSIF	1.902.175.91

Lequel apport autre qu'en numéraire a fait l'objet d'un rapport daté du du réviseur d'entreprises, savoir la société HRT Révision S.A. avec siège social à 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, lequel rapport conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur nette de EUR 694.977,26 des apports à laquelle conduisent les modes d'évaluation ne correspond au moins au capital à souscrire de EUR 694.000 représenté par 347.000 actions d'une valeur nominale de EUR 2 chacune de VALINOR S.A. à émettre en contrepartie complété par l'inscription aux capitaux propres de 977,26 au titre de prime d'émission.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de la scission de VENTARA S.A. et de la constitution de VALINOR S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable »

Font partie de l'actif attribué à la société VALINOR S.A., quitte et libre de toutes dettes et charges hypothécaires ou privilégiées, divers immeubles sis à Novara respectivement à Pinzolo, dont la désignation est faite en langue italienne aux fins de la transcription en Italie comme suit ci-dessous, savoir :

Descrizione degli immobili - Ubicazione e consistenza

1) In Comune di Novara, Via Canobio angolo Via Sant'Eufemia, complesso immobiliare costituito da fabbricati, il tutto censito al Catasto Fabbricati di detto Comune come segue:

- foglio 168, mappale 14007, sub. 7, Via Amico Canobio n.20, zona censuaria 1, piano T, cat. A2, cl. 3, vani 5,5, mq 129, R.C.Euro 866,36.=.

- foglio 168, mappale 14007, sub. 8, Via Amico Canobio n.20, zona censuaria 1, piano S1-T-1, cat. A2, cl. 5, vani 24,5, mq 759, R.C.Euro 5.251,08.=.

- foglio 168, mappale 14007, sub. 9, Via Amico Canobio n.20, zona censuaria 1, piano S1-T-1, cat. A2, cl. 2, vani 4, mq 110, R.C.Euro 537,12.=.

- foglio 168, mappale 14007, sub. 10, Via Amico Canobio n.20, zona censuaria 1, piano 1, cat. A2, cl. 3, vani 6,5, mq 166, R.C.Euro 1.023,88.=.

- foglio 168, mappale 14007, sub. 11, Via Amico Canobio n.20, zona censuaria 1, piano S1-2, cat. A2, cl. 3, vani 9, mq 242, R.C.Euro 1.417,67.=.

- foglio 168, mappale 14007, sub. 12, Via Amico Canobio n.20, zona censuaria 1, piano S1-2, cat. A2, cl. 3, vani 6, mq 160, R.C.Euro 945,12.=.

- foglio 168, mappale 14007, sub. 13, Via Amico Canobio n.20, zona censuaria 1, piano 2, cat. A2, cl. 3, vani 6,5, mq 162, R.C.Euro 1.023,88.=.

- foglio 168, mappale 14007, sub. 5, Vicolo Sant'Eufemia n.1, zona censuaria 1, piano T, cat. C6, cl. 8, mq 37, R.C.Euro 280,90.=.

- foglio 168, mappale 14007, sub. 6, Vicolo Sant'Eufemia n.1, zona censuaria 1, piano T, cat. C6, cl. 10, mq 118, R.C.Euro 1.218,84.=.

nonchè al Catasto Terreni di detto Comune come segue:

- foglio 168, mappale 14007, Ente Urbano di ha 00, are 11, ca 26

PROVENIENZA

- Quanto al Foglio 162/G, mappale 9328 sub. 9, graff. mappale 9334 sub. 14, graff. mappale 13027 sub. 1, ed al Foglio 162/G, mappale 13027 subb. 3 e 4, soppressi e che hanno generato gli immobili sopra riportati:

anteriamente ad un ventennio erano in piena proprietà al signor Uglioni Ferruccio, nato a Ghemme (NO) il giorno 1 gennaio 1931 in forza di atto in data 21 luglio 1978 nn. 44725/15672 di rep. Notaio Vito Cafagno (registrato a Novara il 24 luglio 1978 al n. 5939 Vol. 406), trascritto a Novara il 28 luglio 1978 ai nn. 7118/5917;

- con atto in data 2 marzo 2001 nn. 387294/22210 di rep. Notaio Giuseppe Mittino, trascritto a Novara il 15 marzo 2001 ai nn. 3481/2424 gli immobili in oggetto venivano acquistati dalla società Ventara S.A. con sede in Lussemburgo.

- Quanto al Foglio 162/G, mappale 9334 subb. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 e 13, soppressi e che hanno generato gli immobili sopra riportati:

- anteriormente ad un ventennio erano in piena proprietà alla fondazione "Opera Diocesana della Preservazione della Fede" con sede in Novara in forza di titoli ultraventennali;

- con atto di donazione, sottoposto all'ottenimento dell'autorizzazione governativa di cui all'art. 17 del C.C. in data 12 marzo 1992 nn. 117216/16522 di rep. Notaio Enrico Comola (registrato a Novara il 19 marzo 1992 al n. 399 Serie 1/E), trascritto a Novara in data 1 aprile 1992 ai nn. 4238/3233, ed annotato per avveramento della condizione sospensiva in data 15 marzo 1995 ai nn. 3235/24, divenivano di proprietà della fondazione "Istituto Diocesano per il Sostentamento del Clero della Diocesi di Novara" con sede in Novara;

- con atto in data 30 luglio 2002 nn. 407813/24374 di rep. Notaio Giuseppe Mittino (registrato a Novara in data 8 agosto 2002), trascritto a Novara il 9 agosto 2002 ai nn. 15082/10384 venivano acquistati dalla società Ventara S.A. con sede in Lussemburgo.

URBANISTICA

Ai sensi e per gli effetti dell'art.40 secondo comma della legge 28 febbraio 1985 n.47 e successive modifiche ed integrazioni, la società Ventara S.A., consapevole delle conseguenze penali delle dichiarazioni mendaci a sensi del d.p.r. 28 dicembre 2000 n.445, da atto che le opere originarie relative allo stabile di cui fa parte l'unità immobiliare in contratto sono state iniziate anteriormente al giorno 1 settembre 1967. La medesima società dichiara inoltre che nell'unità immobiliare stessa non vennero apportate modifiche necessitanti il rilascio di licenze, o concessioni a edificare o concessioni in sanatoria ai sensi della Legge n.47/1985 ovvero il rilascio di permessi di costruire ex art.10 o D.I.A. ex art.22 comma 3 D.P.R. n.380/2001, ad eccezione delle licenze di ristrutturazione rilasciate dal Comune di Novara in data 10 luglio 1978 n. 634 P.G. 24927 ed in data 24 agosto 1978 n. 716 P.G. 27100 (autorizzazione all'abitabilità in data 25 giugno 1980 prot. n. 38872/79).

LIBERTA'

Gli immobili sopra descritti sono liberi da pesi, vincoli, servitù, iscrizioni ipotecarie e trascrizioni pregiudizievoli ad eccezione della Convenzione edilizia con il Comune di Novara, trascritta a Novara il 7 marzo 2006 ai nn. 4811/2609.

2) In Comune di Pinzolo (TN), località Campo Carlo Magno, appartamento sito al piano quarto dell'ala ovest del fabbricato in regime condominiale denominato "Condominio Tovel", composto da ingresso, soggiorno con balcone, cucina interna, corridoio con camera e bagno, il tutto meglio identificato in Partita Tavolare di detto Comune al foglio C, porzione materiale 38, particella edificiale n. 1081, particella fondiaria n. 4440/41 e censito al Catasto Fabbricati di detto Comune come segue:

C.C. 280, num. 1081, sub. 36, foglio 17, P.M. 38, Campo Carlo Magno, Via Privata del Plan, piano 4, zc. 1, cat A2, cl. 5, vani 6,5, R.C.Euro 822,46.=.

PROVENIENZA

Anteriormente ad un ventennio l'immobile in oggetto era in piena proprietà alla signora Boroli Giuliana, nata a Torino il 4 gennaio 1915 in forza di atto in data 11 giugno 1968 nn. 33899/5915 di rep. Notaio Luciano Zavanella (registrato a Milano il 20 giugno 1968 al n. 11933 vol. D), intavolato a Trento in data 8 luglio 1968 al G.N. 950

Con atto in data 3 aprile 1987 nn. 161621/6626 di rep. Notaio Giuseppe Mittino (registrato a Novara il 13 aprile 1987 al n. 2248), intavolato a Trento il 5 giugno 1987 al G.N. 1673, la signora Boroli Giuliana vendeva la nuda proprietà riservandosi l'usufrutto generale vitalizio, ai signori Drago Maria Carla, nata a Torino il giorno 1 dicembre 1938, Drago Giuseppina, nata a Torino il 7 maggio 1940, Drago Cristina, nata a Novara il 17 marzo 1956, Drago Marco, nato a Settimo Torinese il giorno 11 febbraio 1946, e Drago Roberto, nato a Novara il 3 gennaio 1951, che acquistavano in parti uguali la quota di 1/5 ciascuno (la signora Boroli Giuliana è deceduta in data 18 settembre 2001).

Per successione alla signora Drago Cristina, deceduta il 2 luglio 2000, con denuncia di successione presentata a Milano il 21 dicembre 2000 al n. 12635, intavolata il 17 aprile 2001 al G.N. 917, la quota di 1/5 si devolveva in parti uguali per la quota di 1/15 ciascuno ai signori Cantoni Claudio, nato a Milano il 17 settembre 1953, Cantoni Marta Giuliana, nata a Milano il 25 giugno 1987, e Cantoni Andrea, nato a Milano il 4 giugno 1991.

Per successione alla signora Drago Giuseppina, deceduta il 24 aprile 1994, con denuncia di successione presentata a Milano il 27 ottobre 1994 al n. 10315, intavolata in data 8 febbraio 2005 al G.N. 344, la quota di 1/5 si devolveva in parti uguali per la quota di 3/60 ciascuno ai signori Ferrari Ardicini Carlo, nato a Milano il 25 luglio 1964, Ferrari Ardicini Enrico Giulio Cesare, nato a Milano il 19 agosto 1965, Ferrari Ardicini Lorenzo Giovanni Maria, nato a Milano il 4 novembre 1972, e Ferrari Ardicini Giulio Cesare, nato a Milano il 19 dicembre 1967 (con rinuncia all'eredità da parte del marito, signor Ferrari Ardicini Luigi).

Con atto in data 14 giugno 2002 nn. 406077/74174 di rep. Notaio Giuseppe Mittino, intavolato in data 14 giugno 2002 al G.N. 344 i signori Ferrari Ardicini Carlo, Ferrari Ardicini Enrico Giulio Cesare, Ferrari Ardicini Lorenzo Giovanni Maria, Ferrari Ardicini Giulio Cesare, Drago Marco e Drago Maria Carla vendevano le rispettive quote alla società Ventara S.A. con sede in Lussemburgo.

Con atto in data 22 novembre 2005 n. 445492 di rep. Notaio Giuseppe Mittino, intavolato in data 10 marzo 2006 al G.N. 825 i signori Cantoni Claudio e Cantoni Marta Giuliana vendevano le rispettive quote alla società Ventara S.A. con sede in Lussemburgo, che diveniva proprietaria della quota indivisa di 11/15 della piena proprietà.

URBANISTICA

Ai sensi e per gli effetti dell'art.40 secondo comma della legge 28 febbraio 1985 n.47 e successive modifiche ed integrazioni, società Ventara S.A., consapevole delle conseguenze penali delle dichiarazioni mendaci a sensi del d.p.r. 28 dicembre 2000 n.445, da atto che le opere originarie relative allo stabile di cui fa parte l'unità immobiliare in contratto sono state iniziate anteriormente al giorno 1 settembre 1967. La medesima società S.A. dichiara inoltre che nell'unità immobiliare stessa non vennero apportate modifiche necessitanti il rilascio di licenze, o concessioni a edificare o concessioni in sanatoria ai sensi della Legge n.47/1985 ovvero il rilascio di permessi di costruire ex art.10 o D.I.A. ex art.22 comma 3 D.P.R. n.380/2001.

LIBERTA'

Gli immobili sopra descritti sono liberi da pesi, vincoli, servitù passive, iscrizioni ipotecarie e trascrizioni pregiudizievoli.

Attribution

En contrepartie de cet apport, les 347.000 actions représentatives du capital social de EUR 694.000 de la société présentement constituée, sont attribuées comme suit:

Greenlaw Ltd 347.000

Cinquième résolution

L'actionnaire unique la société OIKOS S.A. ci-avant constituée, prend les résolutions suivantes :

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Marco Sterzi, conseiller économique, résident professionnellement à L-1420 Luembourg, 5, avenue Gaston Diderich;
 - Francesca Docchio, employée privée, résident professionnellement à L-1420 Luembourg, 5, avenue Gaston Diderich;
 - Xavier Mangiullo, employé privé, résident professionnellement à L-1420 Luembourg, 5, avenue Gaston Diderich;
3. La durée du mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2013.
4. A été appelé aux fonctions de commissaire:
 - Julien Nicaud, employé privé, résident professionnellement à L-1420 Luembourg, 5, avenue Gaston Diderich;
5. La durée du mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2013.
6. Le siège social est fixé à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

Sixième résolution

L'associé unique de la société VENTARA S.à r.l. ci-avant constituée, prend les résolutions suivantes :

1. Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
2. Ont été appelés aux fonctions de gérants:
 - Marco Sterzi, conseiller économique, résident professionnellement à L-1420 Luembourg, 5, avenue Gaston Diderich ;
 - Francesca Docchio, employée privée, résident professionnellement à L-1420 Luembourg, 5, avenue Gaston Diderich ;
 - Xavier Mangiullo, employé privé, résident professionnellement à L-1420 Luembourg, 5, avenue Gaston Diderich ;
3. La durée du mandat des gérants prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2013.
4. Le siège social est fixé à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich

Septième résolution

L'actionnaire unique la société VALINOR S.A. ci-avant constituée, prend les résolutions suivantes :

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Marco Sterzi, conseiller économique, résident professionnellement à L-1420 Luembourg, 5, avenue Gaston Diderich;
 - Francesca Docchio, employée privée, résident professionnellement à L-1420 Luembourg, 5, avenue Gaston Diderich;

- Xavier Mangiullo, employé privé, résident professionnellement à L-1420 Luembourg, 5, avenue Gaston Diderich;
- 3. La durée du mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2013.
- 4. A été appelé aux fonctions de commissaire :
 - Julien Nicaud, employé privé, résident professionnellement à L-1420 Luembourg, 5, avenue Gaston Diderich ;
- 5. La durée du mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2013
- 6. Le siège social est fixé à Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich

Huitième résolution

Décharge est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes ayant été en fonction auprès de la Société scindée.

Déclaration notariée

Le notaire soussigné atteste conformément aux dispositions de l'article 300 de la loi coordonnée sur les sociétés, l'existence et la légalité des actes et formalités de la scission accomplies par la Société, les TROIS sociétés bénéficiaires, et du projet de scission.

Huitième résolution

L'assemblée générale constate en conséquence, suite aux décisions prises, que la Société VENTARA S.A. est dissoute sans liquidation par suite de scission et tous les avoirs et toutes les obligations de la Société sans exception ni réserve sont transférés à titre universel aux trois sociétés bénéficiaires et les actionnaires de la Société sont devenus actionnaires resp. associés des trois sociétés bénéficiaires suivant le rapport d'échange précisé dans le projet de scission.

Les documents sociaux de la Société seront déposés et conservés suivant le projet de scission pendant le délai légal au siège social de la société nouvelle constituée, VENTARA Sàrl, au 5, Avenue Gaston Diederich à Luxembourg.

Neuvième résolution

L'assemblée constate que la scission est réalisée avec effet à la date du 6 septembre 2008 sur le plan comptable, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

Déclaration

Les parties déclarent que la présente scission a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés commerciales.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent aux sociétés nouvelles ou qui sont mis à leur charge à raison de leur constitution, est évalué à la somme de EUR 3.000,- pour la société OIKOS S.A, respectivement à la somme de EUR 3.000,- pour la société VENTARA Sàrl, respectivement à la somme de EUR 3.000,- pour la société VALINOR S.A. .

Les frais incombant à l'ancienne société VENTARA S.A., suite à sa dissolution sans liquidation par suite de la scission sont évalués à EUR 3.000,-.

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: C. DEMARINIS, G. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 décembre 2008, LAC/2008/51978 : Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009008032/208/939.

(090009695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Pisa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 30.231.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006068/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00753. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Bouvy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 47, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 92.351.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 07.01.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009006042/9323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00204. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Aries Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 93.650,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.188.

Les documents et comptes de la Société, à conserver pour une durée de cinq ans à partir du 11 avril 2008, se trouvent désormais au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009005787/1035/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11299. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Jucalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 22.818.

Constituée pardevant Me Jacqueline HANSEN-PEFFER, notaire de résidence à Capellen, en date du 14 mai 1985, acte publié au Mémorial C no 172 du 15 juin 1985, modifiée par acte sous seing privé en date du 21 novembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 1202 du 12 août 2002, modifiée pardevant Me Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2002, acte publié au Mémorial C no 1787 du 17 décembre 2002, modifiée pardevant le même notaire en date du 22 novembre 2002, acte publié au Mémorial C no 55 du 20 janvier 2003, modifié pardevant le même notaire en date du 29 mai 2008, acte publié au Mémorial C no 1778 du 18 juillet 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Pour JUCALUX S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009005281/1261/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08756. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

**ITH Europe S.A., Société Anonyme,
(anc. COURLUX (Europe) S.A.).**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 113.495.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006070/802/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00721. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Immobilière Nicole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 68.548.

Publication commissaire aux comptes

Est élu nouveau commissaire aux comptes pour la durée de 6 ans:

- Monsieur DREHER Hans Thomas, né le 27 juillet 1942 à IDAR OBERSTEIN (D), demeurant à L-1222 LUXEMBOURG, 8, rue Beck.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 14 novembre 2008.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009006219/1345/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00857. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Dental Systems Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 61.402.

EXTRAIT

Résultant de la résolution prise par le liquidateur en date du 12 décembre 2008:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg vers la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Marliani Doris

Mandataire

Référence de publication: 2009006356/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01480. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

AMCI ConsMin (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 521.851,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.420.

—
EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance en date du 16 décembre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 16 décembre 2008.

- modification de l'adresse du gérant unique ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 16 décembre 2008.

Bert Seerden.

Référence de publication: 2009006351/751/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10423. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Newtown Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 32.679.

—
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 9 décembre 2008**Première résolution*L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

L'administrateur de la société, José CORREIA, a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009006335/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00544. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Seacat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 94.229.

—
EXTRAIT

Le 17 novembre 2008 s'est tenue une Assemblée Générale ordinaire au siège social de la société durant laquelle l'assemblée a nommé comme nouveau commissaire aux comptes, la société VGD Expert comptable S. à r.l. avec siège social à L-1258 Luxembourg, n° 6 rue Jean-Pierre Brasseur pour une durée déterminée de six ans.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Pour extrait conforme

SEACAT S.A.

Signature

Les membres du bureau

Référence de publication: 2009006267/1066/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00067. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Investec S1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 96.778,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.840.

—
EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance en date du 16 décembre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 16 décembre 2008.

- modification de l'adresse du gérant unique ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 16 décembre 2008.

Bert Seerden.

Référence de publication: 2009006350/751/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10421. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Zopal, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.431.

—
EXTRAIT

Résultant du Conseil d'Administration en date du 19 novembre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse professionnelle de Richard Brekelmans, administrateur A de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009006355/751/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03445. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Compagnie Hispano-Française de Télécommunications S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 27.265.

—
EXTRAIT

Résultant de la résolution prise par les membres de conseil d'administration de la Société en date du 22 décembre 2008:

- Transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg vers la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Doris Marliani

Mandataire

Référence de publication: 2009006357/751/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01483. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Adomex, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 121.385.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 26 novembre 2008

Le siège social de la société est transféré, avec effet au 15 décembre 2008, du 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009006361/6960/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX01983. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Centrafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 57.277.

Le bilan au 30/04/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009006157/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06971. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

United Steel Mills S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.224.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance du 24 novembre 2008

Transfert de parts sociales

Le gérant unique a décidé de prendre acte du transfert de 500 parts sociales de l'associé unique Wisley S.A. vers la société Sanford Management Financial Ltd, BVI, domicilié à Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, réalisé en date du 24 novembre 2008.

Au 24 novembre 2008, l'associé unique de la société est Sanford Management Financial Ltd, BVI.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

United Steel Mills S.à r.l.

Représentée par M. Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2009006188/1084/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03367. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Paris 10&12 Rue du Parc Royal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.551.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 2 décembre 2008 à 10.00 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

La nomination de Stéphane HEPINEUZE, né à Dieppe, France le 18 juillet 1977, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Représentée par Mr. Julien FRANCOIS

Administrateur

Référence de publication: 2009006197/1084/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04313. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Narwee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.348.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 2 décembre 2008

L'associé unique de Narwee S.à.r.l. (la "Société"), a pris les résolutions suivantes en date du 2 décembre 2008:

- de transférer le siège social de la Société du 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

TCG Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009006344/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00426. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Construct Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 38.603.

—
Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009006155/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10740. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Flooring Industries Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 132.722.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 1^{er} décembre 2008 que:

1. - Monsieur Raymond Hegarty a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 1^{er} janvier 2009.
2. - Monsieur Frans De Cock a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 1^{er} janvier 2009.
3. - Monsieur Paul De Cock résidant à B-1000 Bruxelles (Belgique), Stoofstraat 81 Bus 10, et né le 26 mars 1973 à Kortrijk (Belgique) ainsi que,
- Monsieur Bart Van der Stockt résidant à L-8151 Bridel (Luxembourg), rue de Schoenfels 1, né le 3 septembre 1981 à Gent (Belgique) ont été nommés en remplacement des gérants démissionnaires avec effet au 1^{er} janvier 2009 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009006254/6390/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11496. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Aquaex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 127.877.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009006145/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10724. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

N.S.D., Network & System Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 61.908.

Le bilan au 31/12/2006 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009006144/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10722. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Peintux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.
R.C.S. Luxembourg B 125.095.

—
Cession de parts sociales

Je soussigné, Monsieur Ricardo Filipe FREITAS JARDIM, gérant de société, né le 20 avril 1968 à Imaculado/Coração de Maria (Portugal), de nationalité portugaise demeurant à L-3831 Schiffange, 4, rue Dicks, déclare par la présente, céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ces 62 parts sociales de Peintux S.à.r.l., ayant son siège social à L-4485 Soleuvre, 47A rue de Sanem. Constituée suivant acte Frank Molitor de Dudelage du 22 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 866 du 12 mai 2007.

Inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 125.095

à

Monsieur José DA SILVA COELHO, chef de chantier, né à Versailles (France), de nationalité portugaise le 2 décembre 1971, demeurant à L-4671 Differdange, 53 avenue du Parc des Sports, soixante-deux (62) parts sociales de la société

Prix global (6.200,-) euros (six mille deux cents euros), contre quittance. (Somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant les signatures des présentes. Prix de cession stipulé de commun accord.)

La société PEINTUX S.à.r.l. me libère de tous droits et engagements envers elle.

Fait à Luxembourg, le 21 novembre 2008.

José DA SILVA COELHO / Ricardo Filipe FREITAS JARDIM

Cessionnaire / Cédant

Référence de publication: 2009006236/1279/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03822. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

JLP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4044 Esch-sur-Alzette, 4, place am Boltgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.628.

—
Assemblée générale extraordinaire du 7 janvier 2009

L'associé unique de la société JLP s.à r.l., constituée en date du 3 septembre 2007 aux termes d'un acte reçu par le Notaire Aloyse BIEL de résidence à Esch/Alzette, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire.

Ordre du jour

- 1) Constatation de la démission de Monsieur Alexandre HEINRICHS de ses fonctions de gérant technique
- 2) Constatation de Monsieur Jean-Luc PALLUCE qui reprend les fonctions de gérant unique

Sont présents:

Monsieur Jean-Luc PALLUCE, gérant administratif et associé unique, né le 31.08.1967 à Esch/Alzette et demeurant à L-4246 ESCH/ALZETTE, 7, rue Nothumb

Monsieur Alexandre HEINRICHS, gérant technique, né le 07.01.1974 à Esch/Alzette et demeurant à L-6553 BERDORF, 4, rue Raymond Petit.

Conformément à l'article 1690 du Code Civil, Monsieur Alexandre HEINRICHS, gérant technique en fonction à ce jour, accepte et reconnaît, au nom de la société, cette démission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Esch/Alzette, le 7 janvier 2009.

M. Jean-Luc PALLUCE / M. Alexandre HEINRICHS

Signatures

Référence de publication: 2009006239/8180/29.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02222. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Fingest, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 109.163.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 15 décembre 2008 a reconduit le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Alberto ALEOTTI, administrateur de sociétés, demeurant à I-50014 Fiesole, Via Giuseppe Mantellini, 2;
 - Monsieur Philippe HOSS, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2014 Luxembourg, 2, Place Winston Churchill;
 - Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, 17, rue des Sorbiers;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009 statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2009.

L'Assemblée reconduit également le mandat de Commissaire aux comptes de la société PKF ABAX AUDIT, société à responsabilité limitée, avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2009 statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2009.

Pour extrait conforme
FINGEST, Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2009006185/546/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00176. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Kauri Capital 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 442.750,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 119.752.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 1^{er} décembre 2008 a pris note de la démission avec effet immédiat de leurs mandats de gérants de la société de Messieurs Laurent HEILIGER et Manuel HACK.

L'associé unique, dans ses résolutions du 1^{er} décembre 2008 a décidé d'augmenter le nombre des gérants de 2 à 5 et a nommé avec effet immédiat aux fonctions de gérants de la société:

- Mr Peter DICKINSON, directeur de société, 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg,
- Mrs Geneviève BLAUEN-ARENDT, directeur de société, 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg,
- Mr Marc SCHMIT, directeur de société, 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg,
- Mr Paul Le MARQUAND, directeur de société, Les Jours, La Grande route de St Jean, St John, Jersey, JE3 4FL, Channel Islands, UK,
- Mr Colin BORMAN, directeur de société, La Franchette, La Petite route des Mielles, St Brelade, Jersey, JE3 8FA, Channel Islands, UK.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

L'associé unique, dans ses résolutions du 1^{er} décembre 2008 a décidé de transférer avec effet immédiat l'ancien siège social de la société du 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Pour KAURI CAPITAL 2
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2009006314/833/31.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06913. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Eurotransports Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 63, Zone d'activités Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 49.732.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le cinq décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

ARTHUR WELTER TRANSPORTS S.à.r.l, avec siège à L-3372 Leudelange, Z.I. Am Bann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.523 72, ici représentée par Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 30 septembre 2008,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Laquelle société comparante représentée comme il vient d'être dit a exposé au notaire soussigné et l'a prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée "EUROTRANSPORTS S.à.r.l, ayant son siège social à L-3372 Leudelange, ZI Am Bann, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 159 en date du 2 avril 1991;

- que le capital social est fixé à DIX-NEUF MILLE EUROS (19.000,-€) représenté par SEPT CENT CINQUANTE PARTS SOCIALES (750) sans désignation de valeur nominale;

- qu'elle est l'unique associée et propriétaire de la prédite société EUROTRANSPORTS S.à.r.l;

- qu'elle décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour;

- que l'activité de la société a cessé et qu'elle est investi de tout l'actif et qu'elle réglera tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à Leudelange, Z.I Am Bann;

- Les frais et honoraires des présentes sont évalués à HUIT CENTS EUROS (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

- Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pache, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14951. Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009005879/203/39.

(090003495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Décor d'Intérieur Eischen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4621 Differdange, 51, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 21.875.

L'an deux mille huit, le dix-sept novembre.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Michel EISCHEN, commerçant, demeurant à Differdange.

Lequel comparant déclare qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée "DECOR D'INTERIEUR EISCHEN S.à.r.l" avec siège social à L-4621 Differdange, 51 place du Marché, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 21875, constituée originellement sous la dénomination de DECOR D'INTERIEUR MEYERS S.à.r.l, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Differdange, en date du 9 août 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 225 en date du 21 septembre 1984; dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 10

septembre 2001 publié au Mémorial , Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 253 en date du 14 février 2002.

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Augmentation du capital social, et création de nouvelles parts sociales.
- 2) Modification de l'article six des statuts.

Première résolution:

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide:

- a) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme en espèces de CENT MILLE EUROS (100.000.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500) à CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (112.500.-);
- b) cette augmentation de capital est réalisée par apport en espèces de CENT MILLE EUROS (100.000) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément;
- c) et de créer HUIT CENT PARTS SOCIALES (800) nouvelles de cent vingt-cinq euros (125 €) de nominal chacune. La souscription et la libération de ces parts sociales est faite à parts égales par l'associé unique.

Deuxième résolution:

De qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier l'article six des statuts et de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (112.500.-Euros), représenté par neuf cent parts sociales (900) de cent vingt-cinq euros (125) chacune .

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale s'élève approximativement à la somme de MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 1500.-)

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Eischen; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2008 Relation: EAC/ 2008/ 14288 Reçu: cinq cents euros 100.000 à 0, 5% = 500.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009006530/203/52.

(090004243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Isaver S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.832.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 2008, enregistré à Luxembourg AC le 12 décembre 2008, LAC/2008/50237 aux droits de douze euros (12,- EUR), que la société ISAVER S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, de résidence à Mersch, en date du 22 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 273 du 9 août 1990, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu sous seing privé en date 20 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 152 du 29 janvier 2002 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 32.832,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du 9 décembre 2008, à l'ancien siège social de la société à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de radiation au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009006366/5770/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11364. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Alliance Santé Europe S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.279.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 10 décembre 2008 à Luxembourg que la clôture de la liquidation a été prononcée et qu'il faut procéder à la RADIATION de l'inscription prise sous la section

B n° 51.279, au nom de la Société ALLIANCE SANTE EUROPE S.A.,

avec siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Capital social: EUR 111.969.799,05.

Les livres et documents sociaux de la société seront conservés pendant une durée de 5 ans à l'adresse du siège social de la société.

Pour extrait conforme

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2009006367/312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07402. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Matterhorn Capital Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.367.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 21 novembre 2008 à 13.45 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Sonia AJEDIGUE, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Roel SCHRIJEN, né à Sittard, Pays-Bas, le 30 juin 1973, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Représentée par Mr. Julien FRANCOIS

Administrateur

Référence de publication: 2009006195/1084/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Heisdorf Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.711.

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs comme suit:

* Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg;

* Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg;

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, Rue Guillaume Kroll Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

HEISDORF PARTICIPATIONS S. A

S.BOUREKBA / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009005771/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07513. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Tabula Holdings Six, Société à responsabilité limitée holding unipersonnelle.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 97.884.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Sophie THEISEN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société à responsabilité limitée Tabula Holdings Four, ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel (R.C.S. Luxembourg B 97.882)

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 17 décembre 2008, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société Tabula Holdings Six, (R.C.S. Luxembourg B 97.884), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 23 décembre 2003 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 92 du 23 janvier 2004.

2. Que le capital social de la société s'élève à vingt-cinq mille (25.000,-) euros (EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.
4. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société, déclare que tout le passif de ladite société est réglé.
5. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.
6. Que l'activité de la société a cessé; que l'associée unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
7. Que décharge pleine et entière est donnée à la gérante.
8. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. THEISEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52190. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009005210/206/43.

(090002689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Sapaci S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.999.

Le Bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009005272/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05714. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Sekay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8340 Olm, 32, boulevard Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 138.828.

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SEKAY S.A.", ayant son siège social à L-8140 Bridel, 81, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138828, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1498 du 17 juin 2008,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1650 du 1^{er} juillet 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification du point 1) de l'objet social (article 3) afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.**

1) La Société a pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales, et notamment l'importation, l'exportation, l'achat et la vente, le négoce, la représentation des biens et services, l'organisation et le conseil en logistique."

2. Transfert du siège social du Bridel à L-8340 Olm, 32 Boulevard Robert Schuman, et modification afférente de la première phrase de l'article 4 des statuts.

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide:

- de modifier le point 1) de l'objet social (article 3) et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1);

- de transférer le siège social du Bridel à L-8340 Olm, 32 Boulevard Robert Schuman, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. (première phrase).** Le siège social est établi à Olm, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2008. Relation GRE/2008/5137. Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 6 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009005893/231/62.

(090002899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Matterhorn Capital Portugal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.235.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 2 décembre 2008 à 12.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

La nomination de Stéphane HEPINEUZE, né à Dieppe, France, le 18 juillet 1977, avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion, celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Représentée par Mr. Julien FRANCOIS

Administrateur

Référence de publication: 2009006198/1084/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06090. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

OST-WEST Import-Export S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3858 Schifflange, 20, rue Denis Netgen.

R.C.S. Luxembourg B 60.305.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009006149/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10734. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Peintux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 125.095.

Assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2008

L'an deux mille huit, le 21 novembre

Monsieur José DA SILVA COELHO, gérant de société, né a Versailles (France), le 2 décembre 1971, demeurant à L-4671 Differdange, 53 avenue du Parc des Sports.

L'associé unique de la société à responsabilité limitée Peintux sàrl, ayant son siège social à L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem. Société constituée suivant acte reçu par-devant Maître Frank MOLITOR de Dudelange du 22 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 866 du 12 mai 2007. Inscrite au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 125095

a les pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'accepter la démission de Monsieur Ricardo Filipe Freitas Jardim de son mandat de gérant Technique de la société.

Deuxième résolution

Gérance:

Monsieur José DA SILVA COELHO prénommé.

Pour une durée indéterminée

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par sa seule signature.

José DA SILVA COELHO.

Référence de publication: 2009005919/1279/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03823. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Keirdaan, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 119.814.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le 4 décembre 2008

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur André LÉBOUCHER, né à Rennes (France), le 05 février 1945, demeurant à Impasse du Pré Gemo, F-22190 Plérin, devenu propriétaire de cent (100) pourcents des actions,

Ici représenté par Monsieur Benoît de BIEN, consultant, avec adresse professionnelle à 75, Parc d'Activités L-8308 Capellen,

En vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris, le 25 novembre 2008

laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le Notaire instrumentant et les parties, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte. Lequel comparant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul actionnaire de la société anonyme "KEIRDAAN", dont le siège social est situé à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Camille MINES, de résidence à Capellen, le 24 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations du 13 novembre 2006, numéro 2114,

Et inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119814,

Que le capital social de la société "KEIRDAAN" SA est de trente et un mille euros (31.000,00 EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur de trois cent dix euros (310,00 EUR) chacune.

Que la société possède actuellement deux immeubles sis en France, à savoir:

Premièrement:

Dans un ensemble immobilier situé à RENNES (ILLE-ET-VILAINE) 35000, 41 rue du Puits Mauger:

Cet ensemble immobilier est cadastré:

Section	N°	Lieudit	Surface
BT	406	OPERATION RU DU COLOMBIER	00ha00a80ca
BT	408	OPERATION RU DU COLOMBIER	00ha00a40ca
BT	415	27 RUE DU PUIITS MAUGER	00ha27a37ca
BT	416	OPERATION RU DU COLOMBIER	00ha01a80ca
BT	417	OPERATION RU DU COLOMBIER	00ha30allca
Total surface:			00h a60a 48ca

Lot numéro cinquante-deux (52):

Dans le bâtiment A, au sous-sol, Une cave portant le numéro 30 du plan.

Avec les quatre/cent millièmes (4/100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro soixante-neuf (69):

Dans le bâtiment A, au rez-de-dalle, individualisé au tableau de division Par les références 69 5PA, Un appartement de type 5 PA composé de: entrée et dégagement, cuisine, séjour, salle à manger, trois chambres, salle de bains, une douche, un WC, deux vérandas, un jardin privatif avec terrasse.

Avec les sept cent quarante quatre/cent millièmes

(744/100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro trois cent deux (302):

Dans le bâtiment "garages", au sous-sol, Un garage pour voiture automobile portant le numéro 2 du plan.

Avec les quarante/cent millièmes (40/100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro trois cent onze (311):

Dans le bâtiment "garages", au sous-sol, Un garage pour voiture automobile portant le numéro 11.

Avec les quarante/cent millièmes (40/100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Deuxièmement

A PLERIN (CÔTES D'ARMOR) 22190

Impasse du Pré Gerno,

Une maison d'habitation comprenant:

- Au rez-de-chaussée: entrée, séjour, bibliothèque, chambre, WC et salle de bains, dégagement avec chaufferie
- Une annexe comprenant: véranda, séjour annexe, cuisine, toilettes, chambre, espace détente
- A l'étage: trois chambres, WC, bureau
- Dépendances comprenant un atelier.
- Terrain autour

Figurant au cadastre savoir:

Section	N°	Lieudit	Surface
B	950	9279 Impasse du Pré Gerno	00ha09a27ca
B	951	Les Moussiaux	00ha89a95ca
B	1068	Le Tertre Jean	00ha15a50ca
B	1206	Sur les cotes devant	00ha00a77ca
Total surface:			01ha 15a 49ca

Que le comparant représentant l'intégralité du capital social, constate que la société n'a plus exercé d'activité depuis le 31 décembre 2007 et décide de prononcer sa dissolution avec effet au 31 décembre 2007,

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société "KEIR-DAAN" SA,

Qu'il déclare être investi de tout l'actif de la société, des deux immeubles précités et expressément prendre en charge tout passif échu et éventuellement encore à échoir la concernant.

Qu'il déclare prendre en charge les éventuels frais de mutation immobilière échus au lieu de situation des immeubles.

Qu'il déclare entendre charger un officier public territorialement compétent des mutations immobilières à effectuer.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée à l'entière du conseil d'administration et au Commissaire démissionnaires pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante où toutes notifications peuvent leur être adressées: André Lucien LÉBOUCHER, Impasse du Pré Gerno, F-22190 Plérin, en France.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société.

Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 1.000.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 8 décembre 2008. WIL/2008/1060. Reçu douze euros = 12 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 15 décembre 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009005882/2724/92.

(090003487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Tishman Speyer French Venture I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 350.350,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.594.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of September.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appears:

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.595,

here represented by Miss Suzana Fuia, private employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on September 10th, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer French Venture I S.à r.l.", having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.594 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, enacted on December 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 151, dated January 19th, 2008 and whose bylaws have been amended by a deed of the undersigned notary dated February 8th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1351 dated June 3rd, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at one hundred fifty-nine thousand four hundred and seventy-five Euro (EUR 159,475.-) divided into six thousand three hundred and seventy-nine (6,379) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of one hundred ninety thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 190,875.-) to raise it from its present amount of one hundred fifty-nine thousand four hundred and seventy-five Euro (EUR 159,475.-) to three hundred and thirty thousand three hundred and fifty Euro (EUR 350,350.-) by creation and issue of seven thousand six hundred and thirty-five (7,635) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder, through its proxy holder, resolves to subscribe for the seven thousand six hundred and thirty-five (7,635) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of one hundred ninety thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 190,875.-) by contribution in kind in the amount of one hundred ninety thousand eight hundred and ninety Euro (EUR 190,890.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the sole shareholder towards the Company.

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned notary.

V. The sole shareholder resolves to allocate the excess contribution in the amount of fifteen Euro (EUR 15.-) to the legal reserve of the Company.

VI. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at three hundred and fifty thousand three hundred and fifty Euro (EUR 350,350.-) represented by fourteen thousand and fourteen (14,014) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately three thousand Euro (EUR 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille huit, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.595,

ici représentée par Melle Suzana Fuia, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 10 septembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Tishman Speyer French Venture I S.à r.l.", ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.594 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 151 en date du 19 janvier 2008 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire du 8 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1351 du 3 juin 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-quinze Euros (EUR 159.475,-), divisé en six mille trois cent soixante-dix-neuf (6.379) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 190.875,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-quinze Euros (EUR 159.475,-) à trois cent cinquante mille trois cent cinquante Euros (EUR 350.350,-) par la création et l'émission de sept mille six cent trente-cinq (7.635) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique, par son mandataire, décide de souscrire aux sept mille six cent trente-cinq (7.635) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 190.875,-) par apport en nature d'un montant de cent quatre-vingt-dix mille huit cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 190.890,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'associé unique contre la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant.

V. L'associé unique décide d'allouer l'apport excédentaire d'un montant de quinze Euros (EUR 15,-) à la réserve légale de la Société.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille trois cent cinquante Euros (EUR 350.350,-) représenté par quatorze mille quatorze (14.014) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euros (EUR 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Suzana Fuia, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 octobre 2008. LAC/2008/39941. Reçu à 0,50%: neuf cent cinquante quatre euros quatre-cinq cents (€ 954,45).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg le 17 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009005866/202/114.

(090003116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

WP LuxCo IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 13.120.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.417.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale de la Société du 12 décembre 2008

L'assemblée:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 12 décembre 2008,
- prononce la clôture de la liquidation et constate que le Société a définitivement cessé d'exister;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 12 décembre 2008 au siège de Services Généraux de Gestion S.A., 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

WP LuxCo IV S.A R.L. en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2009005772/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11518. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

ITXC IP Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.682.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 décembre 2008

Il résulte de la décision de l'associé unique que:

- la démission de Monsieur Rajiv Dhar, né le 18 août 1961 à Srinagar Jammu Kashmir, Indie, avec adresse au 15/16, 4th Floor, Sea Glimpse, B.J. Road, Bandstand, Bandra (W), Mumbai-50, Inde, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 28 novembre 2008 est acceptée;

- Monsieur Harish Abichandani, né le 16 janvier 1968 à Mumbai, Indie, avec adresse au Viman Darshan Society, 203/1 Sahar Road, Andheri(E), Mumbai 400 069, Inde, a été nommé en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 28 novembre 2008 pour une période illimitée.

De plus, toujours en date du 17 décembre 2008, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

pour ITXC IP Holdings

Services Généraux de Gestion S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009005777/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10939. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Kauri Capital 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 753.200,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 119.751.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 1^{er} décembre 2008 a pris note de la démission avec effet immédiat de leurs mandats de gérants de la société de Messieurs Laurent HEILIGER et Manuel HACK.

L'associé unique, dans ses résolutions du 1^{er} décembre 2008 a décidé d'augmenter le nombre des gérants de 2 à 5 et a nommé avec effet immédiat aux fonctions de gérants de la société:

- Mr Peter DICKINSON, directeur de société, 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg,
- Mrs Geneviève BLAUEN-ARENDT, directeur de société, 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg,
- Mr Marc SCHMIT, directeur de société, 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg,
- Mr Paul Le MARQUAND, directeur de société, Les Jours, La Grande route de St Jean, St John, Jersey, JE3 4FL, Channel Islands, UK,
- Mr Colin BORMAN, directeur de société, La Franchette, La Petite route des Mielles, St Brelade, Jersey, JE3 8FA, Channel Islands, UK.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

L'associé unique, dans ses résolutions du 1^{er} décembre 2008 a décidé de transférer avec effet immédiat l'ancien siège social de la société du 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Pour KAURI CAPITAL 1

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009006313/833/31.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Mangachoc International Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 75.655.

L'an deux mille huit.

Le quinze décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MANGACHOC INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg numéro B75655, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 630 du 5 septembre 2000,

ayant un capital social de trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente et un euro (31,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

La société à responsabilité limitée Benoy Kartheiser Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg numéro B33849.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cent vingt-cinq euro, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2008. Relation GRE/2008/5162. Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 7 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009005897/231/62.

(090002954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Ibericus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 125.410.

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IBERICUS S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125410, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 946 du 22 mai 2007,

ayant un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Isabelle MARECHAL-GERLAXHE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie ALBANTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Dissolution et mise en liquidation de la Société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne la société anonyme "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83 Pafebruch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43298, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société pour les opérations de liquidation.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: COULON-RACOT - MARECHAL-GERLAXHE - ALBANTI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2008 Relation GRE/2008/5176. Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (Signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 7 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009005899/231/62.

(090002962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.

DCI, Doors Center International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 130.603.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 17 septembre 2008 que:

1) L'assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur DUREL Dominique, employé privé, demeurant professionnellement à 1, rue Michel Rodange - L-5652 Mondorf-les-Bains;

2) L'assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Jean-Pierre THIBAL, employé privé, demeurant à L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009006207/1933/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07704. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090003263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2009.